COP SARL
LES PUCES DU CANAL
5 rue Eugene Pottier 69100 Villeurbanne

Villeurbanne, le 29 novembre 2021

Objet : reclassement du site des Puces du Canal en un regroupement d'ERP

Madame, Monsieur,

comme vous le savez tous, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) est venu inspecter le site et nous a demandé de fermer le chapiteau le temps de finaliser sa mise en conformité selon de nouvelles normes. Cette visite s'est étendue à l'ensemble du site et le SDMIS nous a imposé un découpage en plusieurs zones d'ERP indépendantes (plan ci-joint).

Des travaux sont donc à prévoir en fonction des nouvelles zones ci-dessous :

ZONE 1 IOP (PARKING) - pas de changement.

ZONE 2 ERP TYPE M-N 1<sup>er</sup> catégorie (LES TRABOULES)- mise aux normes des toilettes pour handicapés. Restaurants : mises aux normes électriques, incendies. nomination d'un guide fille par allée

ZONE 3 ERP A TYPE M-N 4<sup>e</sup> catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE DROITE)- mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie y compris dans les restaurants et suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 3 ERP B TYPE M 4<sup>e</sup> catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE CENTRE)-mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie, suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 3 ERP C TYPE M-N 4<sup>e</sup> catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE GAUCHE)- mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie y compris dans les restaurant, suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 4 IOP (VILLAGE DES CONTAINERS)- système incendie.

ZONE 5 ERP TYPE 4° catégorie (ÉCOLE)- mise aux normes électriques, système incendie.

ZONE 6 ERP CTS 1<sup>e</sup> catégorie (CHAPITEAU)- mise aux normes électriques, système incendie.

ZONE 7 ERP TYPE M-N (EXALTO).

ZONE 8 ERP TYPE N (OSCAR).

Ci-joint le rapport de la notice de sécurité établi par la société ALPE CONTROL à la demande du SDMIS. Vous y retrouverez tous les points ci-dessus zone par zone et les devis sont en cours. Vous retrouverez aussi le document de l'INES pour les risques liés aux installations solaires. Les travaux de mises en conformité sont obligatoires pour rester ouvert et seront répartis par zone. Les travaux liés au démontage des panneaux solaires sont à la charge de chaque sous locataire. Les demandes de travaux doivent parvenir à la COP par écrit.

Vous trouverez aussi en copie le protocole de sécurité des Puces du Canal avec 3 feuilles à afficher obligatoirement dans vos boutiques.

- 1 sécurité schéma d'organisation.
- 2 réagir en cas d'attaque terroriste.
- 3 que faire en cas d'exposition à un gaz toxique.

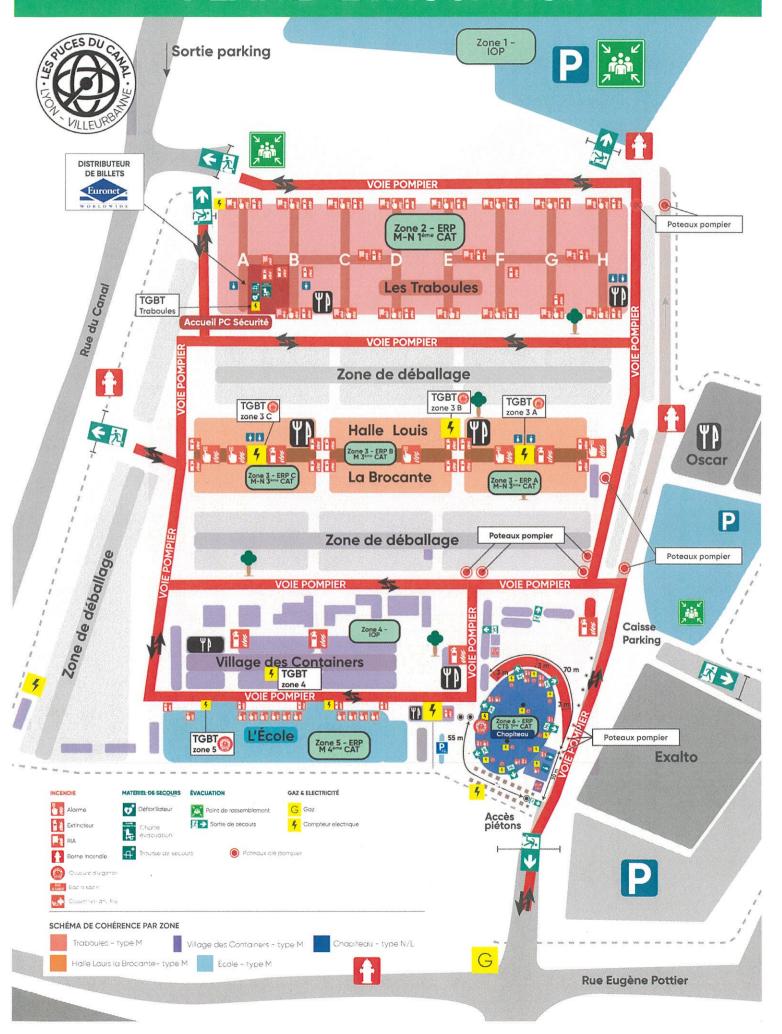
Sur la partie VIGIPIRATE, nous avons mis en place des poteaux, pour séparer la zone de chargement et déchargement afin d'empêcher les véhicules d'accéder au site le jeudi et éviter des voitures piégées. Nous vous rappelons qu'aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant sa boutique (sauf certaines tôles qui ont conservé leur configuration d'origine). Les véhicules doivent sortir du site à 7H du matin au plus tard les jours de déballage.

En cas de non-respect de ces mesures obligatoires, le SDMIS peut demander la fermeture de la zone concernée même si un seul sous locataire n'est pas en conformité.

La prochaine visite de la commission de sécurité est prévue dans le courant du 1° trimestre 2022, nous vous remercions d'agir en conséquence.

La Direction.

# PLAN D'ÉVACUATION



Objet : Déclaration d'un groupement d'établissements isolés entre eux sur le Site des Puces du Canal à Villeurbanne

## ~ NOTICE DE SECURITE ~

La présente notice récapitule les dispositions prévues par le maître d'ouvrage pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Nature de l'établissement : Puces du Canal

Adresse : 1 Rue du Canal

Commune: VILLEURBANNE (69100)

Maître d'Ouvrage: Puces du Canal M Blanchet

L'objet du dossier est la déclaration des différents établissements situés sur l'enceinte de l'établissement

Le périmètre de l'enceinte n'est pas modifié : elle est composée de plusieurs établissements relevant des dispositions dci. livres I, II et III du règlement de sécurité.

Ces différents établissements forment un groupement d'établissement <u>isolés</u> entre eux selon l'article GN3 du règlement de sécurité et sous-<u>direction</u> Unique de Sécurité

L'établissement comporte ainsi 6 établissements recevant du public

- Bâtiment Principal de 5000m² d'espace de vente en RDC classé en type M, N 1ere catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante sud de 1000m² ² d'espace de vente en RDC ouvert en périphérie environ classé en type M, N de 3ème catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante centre de 1000m² ² d'espace de vente en RDC ouvert en périphérie environ classé en type M de 3ème catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante Nord de 1000m² environ classé en type M, N de 3ème catégorie

- Bâtiment Ecole de 800m² d'espace de vente en RDC environ classé en type M 4ème catégorie
- Bâtiment Ecole de 800m² d'espace de vente en RDC environ classé en type M 4ème catégorie
- Bâtiment chapiteau de 1000m² classé en type CTS 1ere catégorie

Les autres zones sont classées en IOP, y compris dans la zone « container » pour dans laquelle le public déambule uniquement à l'extérieur

Les dispositions existantes de chaque établissement sont présentées dans la notice

### **Bâtiment principal**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE:**

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 5000m² en RDC composé de 2 bâtiments A1 et A2 isolés entre eux comme des tiers (mur coupe-feu 3H et écran pare flamme 1/2H sur 4 m de part et d'autres)

### **CLASSEMENT PROPOSE:**

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente: sur 4800m² environ soit 1600 personnes (1 personne pour 3 m²)

Restauration sur 170m² environ soit 100 personnes (1 personne par m²)

Locaux annexes sanitaires 50 m2 PC sécurité 30 m2

<u>Classement proposé :</u>

<u>Type</u>: **M/N** 

Catégorie: 1ere

### **CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)**

Nombre de niveaux :

**RDC** 

### Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :

 $\triangle$ 

- Secteurs : sans objet

- Compartiments : sans objet

### Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 2 façade accessible desservie par voie engin** (voie Est et Ouest)

### **ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)**

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : supérieure à 8 m

### STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI 🗌

NON 🛛

La charpente est visible

### COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures: bac M0

### FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

### **DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)**

Sans objet : l'établissement est constitué de 2 halles A1 / A2 sans cloisonnement

## COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage MO

Plafond couverture MO

Mur en maçonnerie MO

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier ) M3

### LOCAUX A RISQUES

Transformateur électrique accessible depuis l'extérieur isolé coupe-feu 2 heures.

Cf.: cuisine

### **DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)**

Chaque halle dispose de 8 issues totalisant 32 unités de passage pour 3 issues 10 unités de passages exigibles .

La distance à parcourir est < à 50 m

### Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

### **GRANDE CUISINE (Art. GC):**

L'établissement possède deux zo nord possède une zone de cuisso	nes de restauration (1 dans chaque halle), seule le restaurant n de puissance > 20 kW
□ Cuisine fermée	
Puissance nominale totale des ap	pareils de remise en température: > 20 kW
Dispositions constructives : trav	aux de mise en conformité : isolement coupe-feu 1 H
Système de ventilation : Systèm	e d'extraction mécanique
DESENFUMAGE (Art. DF et Ins désenfumage des établisseme	structions techniques n° 246 et 247, relatives au ents recevant du public)
Chaque halle est équipée d'un dé	senfumage conforme à l'IT246 : exutoire en couverture
CHAUFFAGE VENTILATION - C	ONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)
Sans objet / interdit	
GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)	
Le restaurant Nord comporte une	bouteille de butane alimentant la cuisine
TNCTALL ATTONC FLECTRICUE	C (A.t. El 4 à El 40 Att EC 4 à EC 24)
INSTALLATIONS ELECTRIQUE	S (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)
L'installation est conforme à la no du 14/11/88.et fait l'objet de vér	orme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret ifications périodiques
La coupure générale du bâtiment à proximité de l'accueil.	selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité oui
Eclairage de sécurité	
Evacuation/balisage	: 🔀 blocs de type BAES
Antipanique/ambiance /CHAQUE ALLÉE	: MALETTE GUIDE FILE À METTRE EN PLACE
	Batterie d'accumulateurs :   Groupe électrogène :   Blocs autonomes + blocs habitation :   Groupe électrogène :   Blocs autonomes + blocs habitation :   Groupe électrogène :   Groupe

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) :

<u>Alarme</u> : Ty	pe : <b>1</b>	avec alarme générale : 🖂 avec alarme générale sélective : 🔲 avec message préenregistré : 🗍
Système de	sécurité incendie	de catégorie : A
Le SSI est au poste de sécurité		
$\underline{\text{Installation de détection automatique d'incendie}}: \text{oui } \boxtimes \textbf{dans l'ensemble de l'établissement}$		
Asservissen	nents : mettre sys	tème handicapé toilette
<u>Alerte</u> :	Téléphone urbair Ligne directe Autres	n :⊠ :□ :□

### **MOYENS D'EXTINCTION:**

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA est réalisée selon article M24

Compte tenu du recoupement en 2 halles de moins de 3000m² chacune il n'y a pas nécessité de d'extinction automatique

Туре	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m <sup>2</sup> avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	
2 kg C02	1	A proximité de chaque armoire électrique	$\boxtimes$

### **Bâtiment Louis la brocante Sud**

DESCR	IPTION SOMMAIRE:		
Le bâtim	ent est composé d'une halle m	archande de 1000m² en RI	DC ouverte en périphérie
CLASSI	EMENT PROPOSE :		
	Type d'activités exercées d	dans l'établissement : v	rente et restauration :
	Vente: sur 850m² enviror	n soit 280 personnes (1	personne pour 3 m²)
	Restauration sur 120m² en	nviron soit 120 personn	es (1 personne par m²)
	Bloc sanitaire 30 m2		
	Soit 400 personnes		
	Classement proposé :	<u>Type</u> : <b>M,N</b>	<u>Catégorie</u> : 3ème
CONCE	PTION ET DESSERTE DE	L'ETABLISSEMENT (A	art. CO 1 à CO 5)
Nombre	de niveaux :	RDC	
<u>Distribu</u>	tion intérieure réalisée par	:	
	- Cloisonnement traditionn	el: 🛛	
	- Secteurs : sans objet		
	- Compartiments : sans o	bjet	
Nombre	de façades accessibles et d	desserte :	
	Selon article CO4 1 façac	de accessible desserv	rie par voie engin (voie Ouest)
ISOLEN	1ENT PAR RAPPORT AUX	TIERS (Art. CO6 à Co	0 10)
	Distance du (ou des) bâtin (autres bâtiment de l'al		ıre à 8 m (bâtiment A) ou 4 n )
CTART	TTE ALL FELL (A.A. 00 dd.	÷ 00 15)	
PIABIL	LITE AU FEU (Art. CO 11	•	
	Plancher bas du niveau le OUI	plus haut à plus de 8 m NON ⊠	etres du sol

La charpente est visible

### COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures: bac M0

### FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

### **DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)**

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

## COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage MO

Plafond couverture MO

Mur en maçonnerie MO

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier ) M3

### **LOCAUX A RISQUES**

Sans objet : absence de locaux à risques non accessibles au public

Cf. § cuisine

### **DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)**

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

### Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE COISINE (Art. GC):
Un restaurant est aménagé
⊠ Cuisine ouverte
Puissance nominale totale des appareils de remise en température: > 20 kW
Dispositions constructives : Local isolé par un écran de cantonnement
Système de ventilation : Système d'extraction mécanique F 400 1 H
DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)
Sans objet : halle ouverte
CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)
Sans objet / interdit
GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)
Le restaurant comporte une bouteille de butane alimentant la cuisine
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)
L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décre du 14/11/88.et fait l'objet de vérifications périodiques
La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.
Les installations électriques sont modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup de poing
Les installations photovoltaïques (non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont supprimées.
Éclairage de sécurité  Evacuation/balisage : ☑ blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer
Anti panique/ambiance : 🖂
Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs : □ Groupe électrogène : □ Blocs autonomes : □ Blocs autonomes + blocs habitation : □

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) :

<u>Alarme</u> : T	And Colors of section	avec alarme générale avec alarme générale sélective avec message préenregistré	: ⊠ : □ : □
Asservisse	ments : sans objet		
<u>Alerte</u> :	Téléphone urbair Ligne directe Autres	n : 🛛 au poste de sécurité d : 🔲 : 🔲	du site et restaurant

### **MOYENS D'EXTINCTION:**

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA devrait être réalisée selon article M24 : une dérogation sur ce point est demandée (l'établissement étant en extérieur la mise en place de RIA poserait de plus des problèmes en cas de gel)

### Eléments favorable :

Les locaux sont tous en RDC

compte tenu de l'ouverture périphérique des locaux l'établissement est largement excédentaire en issue de secours.

### **Manque 5 extincteurs**

Туре	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	
2 kg C02	1	A proximité de chaque armoire électrique	$\boxtimes$

### **Bâtiment Louis la brocante centre**

**DESCRIPTION SOMMAIRE:** 

Le bâtin	nent est composé d'une halle ma	rchande de 1000m² en RDC	ouverte en périphérie
CLASS	EMENT PROPOSE :		
	Type d'activités exercées d	ans l'établissement : ven	te et restauration :
	Vente : sur 970 m² enviro	n soit 323 personnes (1 p	personne pour 3 m²)
	Classement proposé :	<u>Type</u> : <b>M</b>	<u>Catégorie</u> : 3ème
CONCE	EPTION ET DESSERTE DE L	.'ETABLISSEMENT (Art	. CO 1 à CO 5)
Nombre	e de niveaux :	RDC	
<u>Distribu</u>	ution intérieure réalisée par :		
	- Cloisonnement traditionne	el: 🛛	
	- Secteurs : sans objet		
	- Compartiments : sans ob	ojet	
Nombre	e de façades accessibles et d	<u>esserte :</u>	
	Selon article CO4 1 façad	e accessible desservie	par voie engin (voie Ouest)
ISOLE	MENT PAR RAPPORT AUX	TIERS (Art. CO6 à CO	10)
	Distance du (ou des) bâtim (autres bâtiment de l'alle		e à 8 m (bâtiment A) ou 4 m
STABI	LITE AU FEU (Art. CO 11 à	CO 15)	
	Plancher bas du niveau le p	llus haut à plus de 8 mèt NON ⊠	res du sol
	La charpente est visible		
COUVE	RTURES (Art. CO 16 à CO	18)	

Toitures: bac M0

### FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

### **DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)**

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

## COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage M0

Plafond couverture MO

Mur en maçonnerie MO

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier ) M3

### **LOCAUX A RISQUES**

Sans objet : absence de locaux à risques non accessibles au public

### **DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)**

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

### Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

### **GRANDE CUISINE (Art. GC):**

DESENFUMAGE (Art. DF et In désenfumage des établissem	structions techniques n° 246 et 247, relatives au ents recevant du public)
Sans objet : halle ouverte	
CHAUFFAGE VENTILATION - 0	CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)
Sans objet / interdit	
GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)	
Sans objet	
INSTALLATIONS ELECTRIQUE	S (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)
L'installation est conforme à la n du 14/11/88.et fait l'objet de vér	orme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret rifications périodiques
La coupure générale du bâtimen	t selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.
Les installations électriques sont de poing.	modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup
Les installations photovoltaïques supprimées.	(non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont
Eclairage de sécurité	
Evacuation/balisage	: 🛮 blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer
Antipanique/ambiance	: ⊠
	Batterie d'accumulateurs :  Groupe électrogène :  Blocs autonomes :  Blocs autonomes + blocs habitation :
MOYENS DE SECOURS (Art. l aux systèmes d'alarmes utilis	MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative sés dans les ERP) :
<u>Alarme</u> : Type: <b>3</b>	avec alarme générale : 🖂 avec alarme générale sélective : 🔲 avec message préenregistré : 🗌

Asservisse	ments : sans objet	
<u>Alerte</u> :	Téléphone urbain Ligne directe Autres	: ☑ au poste de sécurité du site et restaurant : ☐ : ☐

### **MOYENS D'EXTINCTION:**

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA devrait être réalisée selon article M24 : une dérogation sur ce point est demandée (l'établissement étant en extérieur la mise en place de RIA poserait de plus des problèmes en cas de gel)

### Eléments favorable :

Les locaux sont tous en RDC

compte tenu de l'ouverture périphérique des locaux l'établissement est largement excédentaire en issue de secours.

### Il manque 5 extincteurs

Туре	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	
2 kg C02	1	A proximité de chaque armoire électrique	$\boxtimes$

### **Bâtiment Louis la brocante Nord**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE:**

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 1000m² en RDC ouverte en périphérie

### **CLASSEMENT PROPOSE:**

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente: sur 850m² environ soit 280 personnes (1 personne pour 3 m²)

Restauration sur 120m<sup>2</sup> environ soit 120 personnes (1 personne par m<sup>2</sup>)

Bloc sanitaire 30 m

Soit 400 personnes

<u>Classement proposé : Type : M/N</u>

Catégorie : 3ème

### CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux :

**RDC** 

### Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :

- Secteurs : sans objet

- Compartiments : sans objet

### Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin (voie Ouest)

### **ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)**

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : supérieure à 8 m (bâtiment A) ou 4 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante)

### STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol OUI  $\square$  NON  $\boxtimes$ 

La charpente est visible

### COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures: bac M0

### FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

### **DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)**

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

# COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage MO

Plafond couverture MO

Mur en maçonnerie MO

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier ) M3

### **LOCAUX A RISQUES**

Sans objet : locaux à risques non accessibles au public / local bouteille de gaz à coté du boulanger

Cf. § cuisine

### **DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)**

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

### Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

### **GRANDE CUISINE (Art. GC):**

### Un restaurant est aménagé

### **⊠** Cuisine fermée

Puissance nominale totale des appareils de remise en température: > 20 kW

Dispositions constructives : Local isolé coupe-feu 1 heure

Système de ventilation : Système d'extraction mécanique

## DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : halle ouverte

### CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / interdit

### GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Le restaurant est équipé de bouteilles de propane sur une niche extérieure

### **INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)**

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88.et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.

Les installations électriques sont modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup de poing.

Les installations photovoltaïques (non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont supprimées.

Eclairage de sécurité		
Evacuation/balisage	: 🛮 blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer	
Antipanique/ambiance	: ⊠	
<u>Réalisé/alimenté par</u> :	Batterie d'accumulateurs :  Groupe électrogène :  Blocs autonomes :  Blocs autonomes + blocs habitation :	
MOYENS DE SECOURS (Art. aux systèmes d'alarmes utili	MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative sés dans les ERP) :	
<u>Alarme</u> : Type : <b>3</b>	avec alarme générale : 🖂 avec alarme générale sélective : 🗔 avec message préenregistré : 🗔	
<u>Asservissements</u> : sans of	objet	
Alerte : Téléphone u Ligne directe Autres	arbain : 🔀 <b>au poste de sécurité du site et restaurant</b> e : 🗌 : 🗍	
MOYENS D'EXTINCTION:		
La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement		
Une installation de RIA devrait être réalisée selon article M24 : une dérogation sur ce point est demandée (l'établissement étant en extérieur la mise en place de RIA poserait de plus des problèmes en cas de gel)		
Eléments favorable :		
Les locaux sont tous en RDC		
compte tenu de l'ouverture périphérique des locaux l'établissement est largement excédentaire en issue de secours.		
Manque 4 extincteurs		

Туре	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	
2 kg C02	1	A proximité de chaque armoire électrique	$\boxtimes$

### **Bâtiment Ecole**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE:**

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 800m² en RDC constitué de locaux de surface < 300m² donnant directelent sur l'extérieur.

L'étage est occupé par des locaux relevant du Code du travail intégré à l'établissement

### **CLASSEMENT PROPOSE:**

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente

Vente: sur 800m<sup>2</sup> environ soit 266 personnes (1 personne pour 3 m<sup>2</sup>)

Classement proposé:

Type: M

Catégorie : 4ème

### CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux :

RDC (R+1) accessible au personnel uniquement

### Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :

- Secteurs : sans objet

- Compartiments : sans objet

### Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin (voie Ouest)

### **ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)**

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : supérieure à 8 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante ou chapiteau)

### STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI  $\square$ 

NON 🖾

La structure est en béton stable au feu 1 heure

### COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures: bac M0

### FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

### **DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)**

Chaque lot au RDC est isolé du lot mitoyen par une paroi en maçonnerie coupe-feu 1 heure

# COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage MO

Plafond couverture M0 (béton)

Mur en maçonnerie MO

### **LOCAUX A RISQUES**

Transformateur électrique donnant sur l'extérieur isolé coupe-feu 2 heures

### **DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)**

Chaque lot a une surface < à  $60\text{m}^2$  (< 20 personnes) et dispose de 1 issue de 1 UP en façade La distance à parcourir est < à 25 m

### Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

### **GRANDE CUISINE (Art. GC):**

Sans objet

# DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : la surface des lots est < 100m<sup>2</sup>

CHAUFFAGE VENTILATION -	CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)
Sans objet / interdit	
GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)	
Sans objet	
INSTALLATIONS ELECTRIQU	ES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)
L'installation est conforme à la r du 14/11/88.et fait l'objet de vé	norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret érifications périodiques
La coupure générale du bâtimer à proximité de l'accueil.	nt selon l'article EL 11 est située près de l'acces.
Eclairage de sécurité	
Evacuation/balisage <b>50 personnes</b>	:  Non exigible : chaque boutique accueille moins de
Antipanique/ambiance	: 🗆
<u>Réalisé/alimenté par</u> :	Batterie d'accumulateurs :  Groupe électrogène :  Blocs autonomes :  Blocs autonomes + blocs habitation :
	MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative sés dans les ERP) : à installer
<u>Alarme</u> : Type : <b>4</b>	avec alarme générale : 🖂 avec alarme générale sélective : 🔲 avec message préenregistré : 🗌
<u>Asservissements</u> : sans o	bbjet
<u>Alerte</u> : Téléphone u Ligne directe Autres	

### **MOYENS D'EXTINCTION:**

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement.

### **MANQUE 4 EXTINCTEURS**

Туре	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	
2 kg C02	1	A proximité de chaque armoire électrique	

### **Bâtiment chapiteau**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE:**

Le bâtiment est composé d'un CTS de 1000m² en RDC à installation prolongée avec accès handicapé

### **CLASSEMENT PROPOSE - EFFECTIF:**

Type d'activités exercées dans l'établissement : selon cahier des charges.

Effectif du public :2500 personnes maximum en configuration restauration debout (selon Cahier des charges de l'établissement)

<u>Classement proposé</u>: (Art. GN)

Type: CTS

Catégorie : 1ere

### **ATTESTATION DE CONFORMITE (Art CTS 3, 7, 8,9, 40)**

Le CTS fait l'objet d'une attestation de conformité et d'un numéro d'identification.

La couverture est classé M2

### **CONCEPTION IMPLANTATION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art CTS 5/39):**

Le chapiteau est accessible par 2 voies engin

Il est isolé des autres bâtiments par une distance de 8 m excepté pour sauf 1 container côté OUEST situé à m. Le classement de ce container n'étant pas défini (IOP), celui-ci est considéré à risque « normal » pour la distance à respecter

La desserte de l'établissement respecte donc les dispositions de l'article CO 4.

Le chapiteau restauration sera implanté dans la cour. La tente disposera d'un passage libre sur la ½ périphérie (3 m de largeur) soit sur 70 m de long

LOCAUX A RISQUES (Art CTS 6): Sans objet dans le cadre de la manifestation.

### **DEGAGEMENTS (Art. CTS 10, 11 et 41)**

Le CTS disposera de 6 issues de 6 unités de passage (3m) en conformité avec l'article CTS 10

Les circulations ont une largeur de 1.40 m et la distance maximum à parcourir est < à 15 m pour gagner l'extérieur

### **INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE OU DE CUISSON (Art CTS 15):**

Il n'est pas prévu d'installation de chauffage dans le cadre de manifestation courante

# INSTALLATIONS ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE DE REMPLACEMENT ET DE SECOURS DE SECURITE : (Art. CTS 16 à CTS 24) :

<u>Eclairage de sécurité</u> : Il y a en place un éclairage normal ainsi qu'un éclairage de sécurité pour l'évacuation. Ce dernier est réalisé par bloc autonomes

<u>Installations électriques</u>: Les installations électriques sont conformes à la NFC 15-100 avec TGB sur le bâtiment de l'école et coup de point général dans le chapiteau

### **MOYENS D'EXTINCTION (Art CTS 26):**

Il est mis en place 6 extincteurs à eau pulvérisée de 6 l répartis : un au niveau de chaque issue du CTS.

Un extincteur à CO2 devant chaque coffret électrique et installations à risques spécifiques.

### MOYENS DE SECOURS - SERVICE DE SECURITE INCENDIE (Art. CTS 28):

Une alarme de type 2b est mis en place avec coupure son et rallumage de l'éclairage normal. L'alarme diffuse un message pré enregistré

### SYSTEME D'ALERTE (Art. PA 14 et Art. CTS 29) :

Par téléphone urbain situé au niveau de la caisse d'accueil côté parking

### **AUTRES RENSEIGNEMENTS:**

Réunion préalable avec les Services d'Incendie et de Secours : oui 🛛 non 🗍

### Réunion avec le CNE SIMONET le 02/11/2021

Bureau de Contrôles : BUREAU ALPES CONTROLES Agence du Rhône 17 avenue Condorcet 69100 VILLEURBANNE



Le Maître d'Ouvrage







Nicolas Chaintreuil



DDSC, Jeudi 19 Juin 2008













# Les risques pour le public

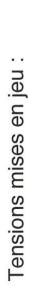


Maison « Zen » banlieue de Chambéry.

Prime d'intégration au bâti

Production d'énergie Etanchéité de toiture Double fonction:

Forte tension continue sous la toiture Risque d'incendie en cas d'arc électrique



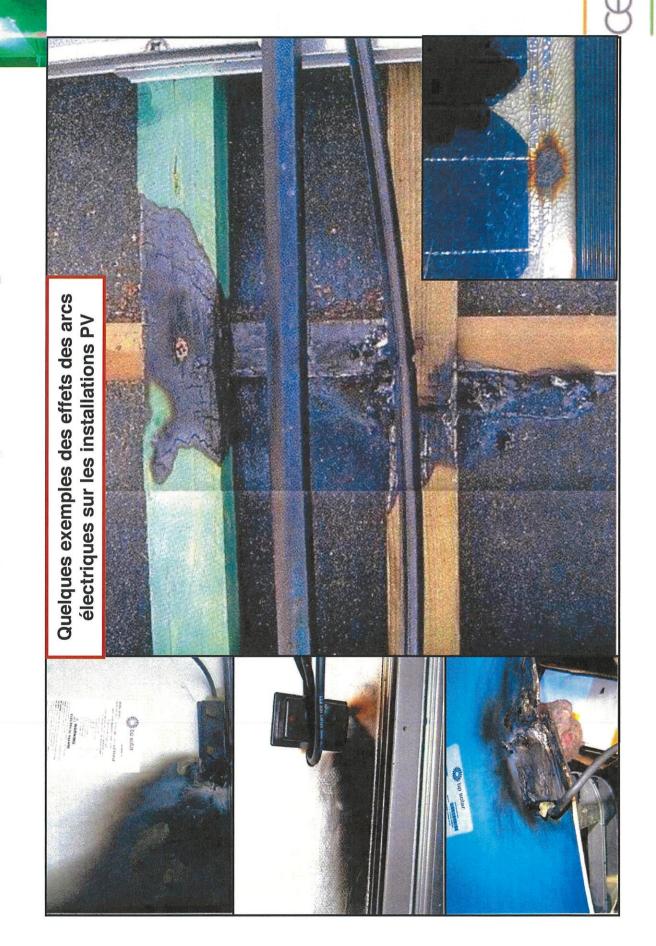
- -Habitat environ 500V continus
- -Centrale de 500 à 1000V continus

Sous des courants allant de 4 à 20A



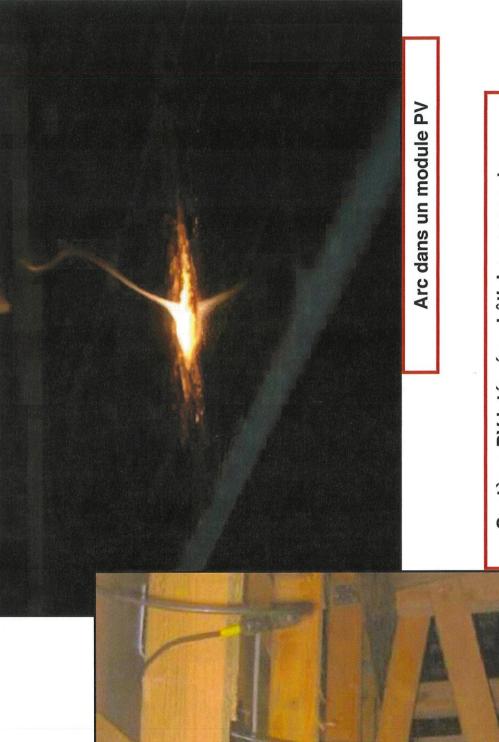
Architecture électrique d'un système photovoltaïque.







# Les risques pour le public



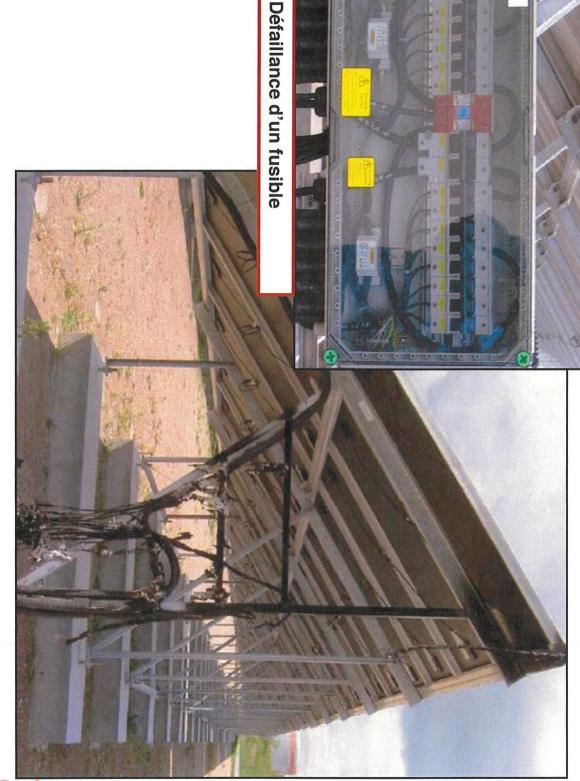
Système PV intégré au bâti. Les connecteurs présentent ici des risques de déconnexion en charge et d'attaque par des rongeurs.





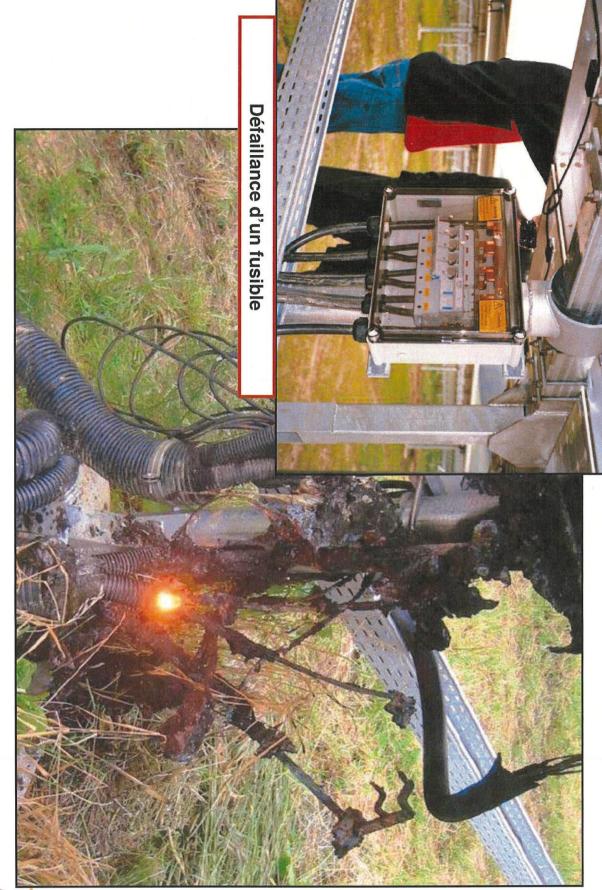
SAK431

# Les risques pour le public





# es risques pour le public





# Les risques pour le public

# Les facteurs de déclenchement d'un arc électrique sont :

- -Desserrage d'une vis d'un bornier
- Ouverture d'un connecteur en charge par un utilisateur non averti

Oxydation des connectiques électriques dans les boitiers de raccordement

- Dégradation des connexions à l'intérieur du module photovoltaïque
- -Fusibles inappropriés ou défectueux



# Film de démonstration

# Le système développé par le CEA:

- -Détecte les arcs électriques pouvant apparaître entre les panneaux PV et l'onduleur
- -Coupure de l'arc en moins de 50µs
- -Pas de projection de métal en fusion
- -Pas de dégradations des composants





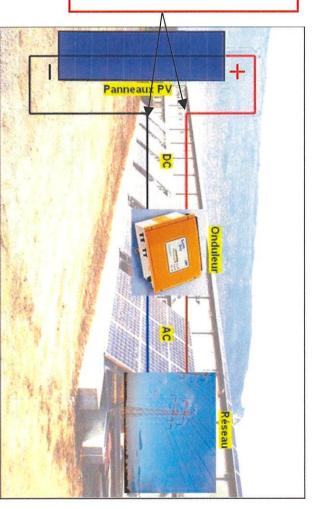
# Les risques pour les personnels des unités de secours

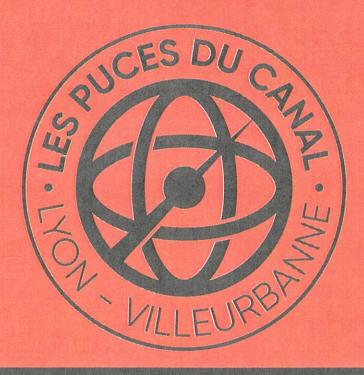
d'électricité sont : Les facteurs de risque lors d'interventions pour incendie ou autre nécessitant une coupure

- -Production continue des modules PV tant que le soleil est présent
- cette valeur risque d'éjection de la personne donc de chute) -Tension importante sur le bus continu entre les modules et l'onduleur (400 à 600V sous 5 10A pour une petite installation) => **Courant pouvant entrainer le décès: 30mA (avant**
- -Risque d'arc électrique

Le risque le plus important est de rentrer en contact avec le + et le – du câble provenant des modules photovoltaïques dans le cas ou la partie DC est isolée du réseau (régime IT avec transformateur).

Sinon, toucher un seul des câbles peut entrainer une électrocution.





# PROTOCOLE DE SÉCURITÉ LES PUCES DU CANAL





# PROTOCOLE SÉCURITÉ LES PUCES DU CANAL

A/ <u>Seul</u> l'Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (**SSIAP**) est habilité à appeler les Pompiers ou autres secours.

## B/ PROTOCOLE AGENTS DE SÉCURITÉ

- Briefing avec les Agents responsables (Serge et/ou Odé) à 5h00 les jeudis et samedis et à 4h30 les dimanches ;
- Mise en place des barrières, des poteaux et des Agents; voir le plan des poteaux;
- Entrée des déballeurs à partir de 5h00, vérifier les badges ;
- Ouverture au public à partir de 7h00 : Les piétons qui arrivent avant attendent dehors et ceux en voiture restent contenus sur le parking du bas ;
- Concernant les brocanteurs des Traboules, vérifier les badges, les faire se garer rue du Canal (surtout ceux en camion) et les faire entrer sur le site côté rue du Canal;
- Tous les brocanteurs arrivant après 8h00 doivent payer le parking le dimanche s'ils ne se garent pas rue du Canal;
- Le dimanche, aucun camion / camionnette ne doit stationner sur le parking du bas ;
- Le jeudi, seuls les camions / camionnettes peuvent stationner sur la zone de chargement ;
- Un agent est affecté au rond-point rue Eugène Pottier de 5h00 à 10h00, puis il se positionne à
   l'entrée du parking d'Exalto de 10h00 à 13h00;
- A la fin du marché (13h00), rangement des barrières et des poteaux près de la caisse du parking et vérification de la sécurisation du site;
- Tenue et comportement des Agents :
  - o Être en uniforme et porter un masque,
  - o Interdiction d'utiliser les téléphones portables, sauf urgence avérée ;
  - o Accueillir les visiteurs avec le sourire et leur souhaiter la bienvenue aux Puces,
  - Ne pas s'appuyer sur les murs ou les barrières : garder une attitude professionnelle,
  - o Utiliser le sifflet à bon escient,
  - o Signaler tout comportement ou véhicule suspects,
  - o Connaître les codes d'alerte, les numéros de postes et les protocoles.

## LISTE DES CODES D'ALERTE

**CODE ROUGE: INCENDIE** 

**CODE NOIR: ATTENTAT** 

**CODE JAUNE: BRAQUAGE** 

**CODE BLEU: ACCIDENT** 

**CODE VERT: AGRESSION** 

**CODE ORANGE: INONDATION** 

**VIOLET: RISQUE CHIMIQUE** 

## Liste du personnel des Puces du Canal Responsable de Zone

Zone 3, hall Louis la Brocante : Yann BAILLY

Zone 4, Village des Containers : Jean-Philippe APPELGHEM

Zone 5, Ecole: Emmanuel SOLER

PC Sécurité, vidéo :

Jeudi → Pascale FONT - Samedi → J.Philippe APPELGHEM - Dimanche → Emi REY

## MESURES GÉNÉRIQUES PRISES :

- Plan d'évacuation
- Plan de circulation
- Plan des postes
- Liste des Agents et Protocole Agents
- Exercices d'évacuation
- Plan des poteaux (pour éviter voiture bélier)
- Arrêté Préfectoral pour circulation rue du Canal
- Affichage du Règlement Intérieur des Puces du Canal
- Envoi aux brocanteurs des protocoles (par e-mail)
- Vérification annuelle des installations électriques, du système antiincendie, des portes et accès
- Vérification mensuelle du matériel médical de 1<sup>er</sup> secours
- Vérification mensuelle du matériel (mégaphones, torches...)
- Relevé de constat d'anomalie dans les parties communes ou dans les boutiques
- Fiches d'incident (vol, dégradation, mauvais comportement)
- Affichage Schéma VIGIPIRATE
- Affichage Schéma en cas d'incendie
- Affichage Schéma en cas de risque Gaz toxique
- Affichage Schéma de la zone de chargement (français anglais italien)

#### **CODE ROUGE: EN CAS D'INCENDIE**

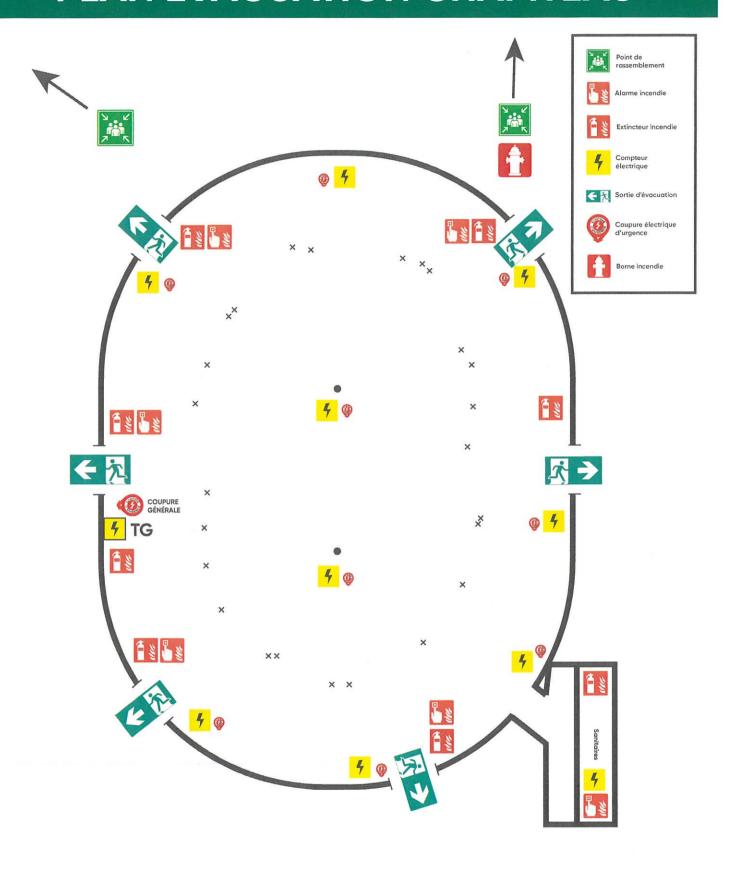
## **MESURES A PRENDRE:**

- Le SSIAP identifie le type de feu, son déclenchement,
- Si le feu n'est pas maîtrisable, le SSIAP appelle les secours,
- Il fait stopper l'entrée du public : Postes 1-5-6-7 (portail EXALTO, portail PARKING, portail EXPO et portail VICAT),
- Il fait ouvrir à l'agent n°10 (Portail 1 rue du Canal et Portail rue du Roulet),
- Il fait procéder au regroupement des personnes aux points de rassemblement,
- Les brocanteurs évacuent avec leurs clients vers les points de rassemblement,
- Les Agents responsables de zone vérifient la bonne évacuation de leur zone.

# PLAN D'ÉVACUATION



# PLAN ÉVACUATION CHAPITEAU







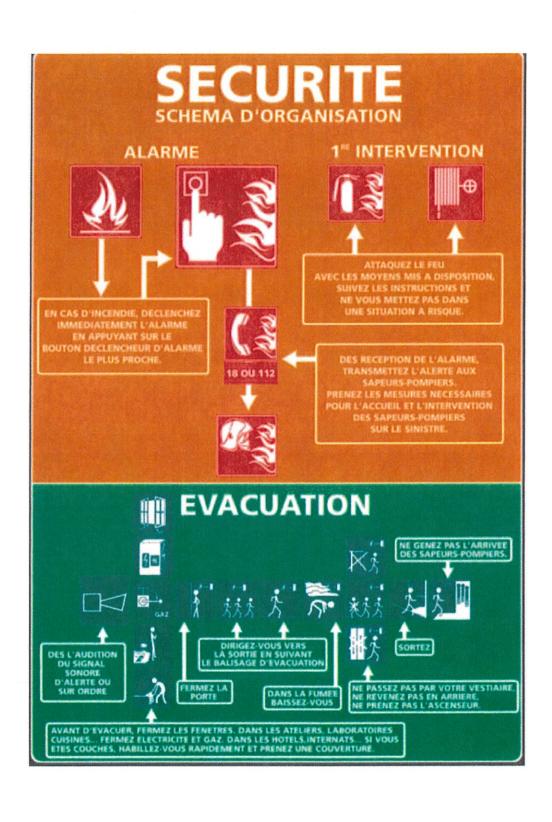




# PLAN DE CIRCULATION/ VIGIPIRATE

Poteaux empêchant l'accès au site les jours d'ouverture





# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

# S'ÉCHAPPER > si c'est impossible 2/ SE CACHER











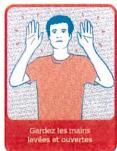












#### **VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
   Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

  - · Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
  - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
     Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr

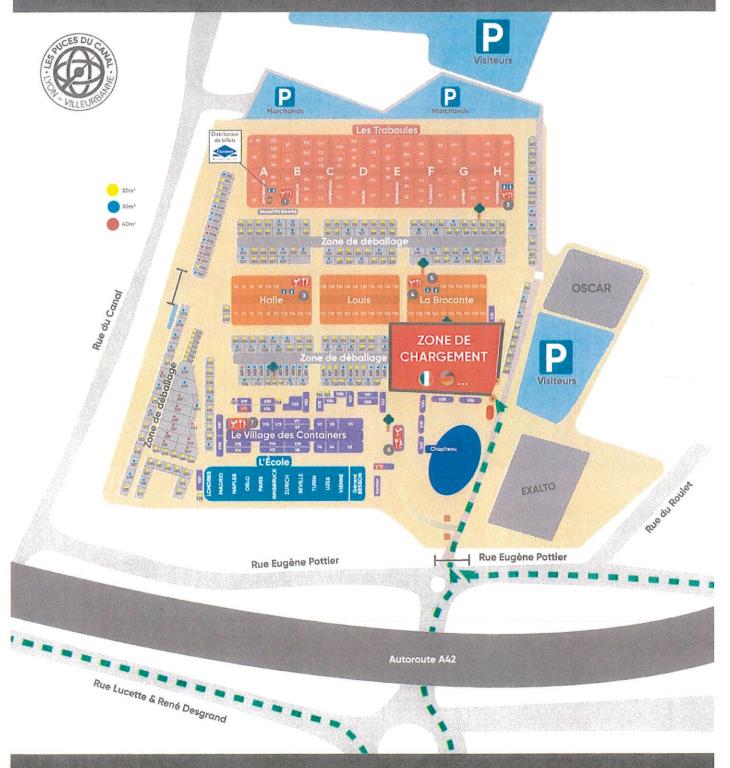


Pour en savoir plus: www.encasdattaque.gouv.fr



# ZONE DE CHARGEMENT JEUDI & SAMEDI

LOADING ZONE ZONA DI CARICO THURSDAY & SATURDAY GIOVEDÌ E SABATO



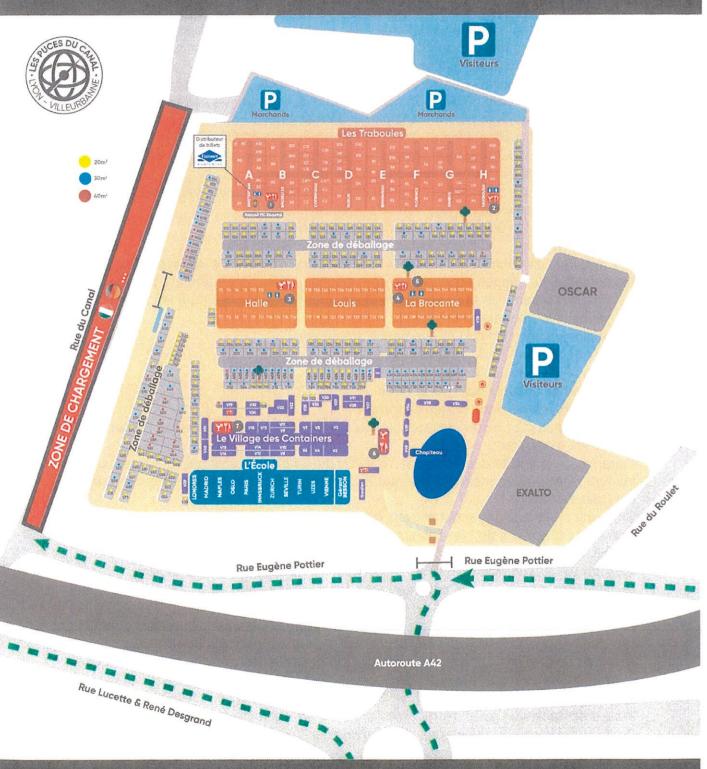
Stationnement de nuit non autorisé, même sur les parkings visiteurs. Sauf réservation auprès de Jean-Philippe - 07 78 68 65 06. Night parking prohibited, even in visitor parking lots. Except reservation with Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Vietata la sosta notturna, anche nei parcheggi per i visitatori. Salvo prenotazione con Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

# ZONE DE CHARGEMENT DIMANCHE

LOADING ZONE SUNDAY

ZONA DI CARICO DOMENICA



Stationnement de nuit non autorisé, même sur les parkings visiteurs. Sauf réservation auprès de Jean-Philippe - 07 78 68 65 06. Night parking prohibited, even in visitor parking lots. Except reservation with Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Vietata la sosta notturna, anche nei parcheggi per i visitatori. Salvo prenotazione con Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

#### **CODE NOIR: EN CAS D'ATTENTAT**

#### **MESURES PRISES:**

- Attaque par arme(s) à feu, arme(s) blanche(s) → Agents de Sécurité sur le site
- Véhicule bélier → Poteaux mis en place ; voir Plan des Poteaux
- Colis, véhicule ou personne piégé(e) > Délimitation des Zones de stationnement
- Sensibilisation du personnel et des brocanteurs : Vise à expliquer les mesures, faciliter leur mise en œuvre, favoriser le signalement des comportements et objets/colis suspects et la connaissance des procédures d'alerte et de réaction en cas d'attaque terroriste.
- Restrictions de circulation et de stationnement
- Le périmètre de sécurité mis en place en cas de véhicule suspect est de 200m (effets amplifiés sous un pont ou dans un espace cerné de murs ou de bâtiments). Cet ordre de grandeur est considéré pour dimensionner les restrictions.
- Éloignement de la circulation et du stationnement non contrôlés du site ;
- Contrôle des véhicules devant accéder au site ou ses abords (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...);
- Faire respecter les restrictions de circulation et de stationnement (obstacles physiques, signalement et enlèvement des véhicules contrevenants...);
- Différenciation des accès piétons et des accès véhicules.
- Contrôle d'accès
- Les mesures de contrôle d'accès, et le cadre dans lequel elles s'inscrivent (Vigipirate), sont signalés aux personnes accédant au site (affiches, règlement intérieur...).
- Filtrage des personnes et véhicules (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...);
- Inspection visuelle voire fouille des sacs et bagages ;
- Demande d'ouverture des manteaux et vestes ;
- Inspection visuelle des véhicules ;
- Palpations de sécurité pour les soirées :
- Vérification des clôtures, portes et portails ;
- Limitation, dans la mesure du possible, du nombre des accès au site, en préservant la possibilité d'évacuer ;
- Garantie de la fluidité des accès, afin d'éviter des engorgements qui constitueraient des vulnérabilités en périphérie du site (par le dimensionnement correct des moyens de contrôle d'accès...);
- Séparation des flux entrant et sortant, des piétons et des véhicules ;
- Procédure d'accès pour les visiteurs, les livraisons, les intervenants extérieurs (justificatif, badge, accompagnement...);
- Mise en place d'un système de consigne pour les objets interdits sur le site ;
- Identification des agents de sécurité : liste, tenue spécifique.
- Surveillance interne et externe
- Elle a pour objet de détecter et signaler les comportements et objets/colis suspects dans le site et aux abords. Restriction de l'accès aux locaux (techniques, de stockage...), avec une attention particulière sur la gestion des clés, badges, codes d'accès, plans des locaux.
- Augmentation du nombre d'outils de surveillance : éclairage, vidéoprotection, alarmes liées à des détecteurs de présence et d'intrusion, supports de sacs poubelle transparents.
- Pose d'obstacles en point d'arrêt ou en chicane sur les voies de circulation ;
- Pose d'obstacles protégeant des couloirs ou zones réservés aux piétons.

#### **MESURES A PRENDRE:**

#### Dans tous les cas :

- Caractériser la situation (où ? quoi ? qui ?);
- Déterminer la réaction appropriée ;
- Alerter le personnel et les visiteurs du site ;
- Alerter les forces de l'ordre (17, 112 ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler) ;
- Alerter les sites voisins ;
- Stopper les flux entrants et dissuader les personnes de se diriger vers la zone de danger ;
- Obéir aux forces de l'ordre, sans diffuser d'informations sur leurs modalités d'intervention ;
- Faciliter l'action des secours (signaler les blessés) ;
- Être attentifs aux personnes stressées, vulnérables ;
- Ne pas diffuser de rumeurs.

Si l'attaque est extérieure au site : il est préférable de confiner le personnel et les visiteurs au sein des locaux, en diffusant un message d'information pour éviter un mouvement de panique. Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site : les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des sites et des circonstances. La situation n'est pas figée, elle évolue. Les procédures de réaction doivent s'adapter aux circonstances.

#### Consignes d'évacuation ("S'échapper") :

- Localiser le danger pour s'en éloigner par le plus court chemin ;
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper ;
- Ne pas s'exposer;
- Dissuader les personnes de pénétrer dans la zone de danger;
- Evacuer calmement, mains levées apparentes.

## Consignes de confinement/mise en sûreté ("Se cacher") :

- S'enfermer et se barricader à l'aide des objets disponibles ;
- Eteindre la lumière et couper le son des appareils ;
- S'éloigner des ouvertures et s'allonger au sol ;
- Faute de lieu de mise en sûreté, s'abriter derrière un obstacle (mur, pilier...);
- Couper la sonnerie et le vibreur des téléphones.

#### **CODE JAUNE: EN CAS DE BRAQUAGE**

#### **MESURES PRISES:**

- Attaque par arme(s) à feu, arme(s) blanche(s) → Agents de Sécurité sur le site
- Limitation du nombre d'accès pour une meilleure surveillance des flux sans réduire la capacité d'évacuation ;
- Déploiement d'un système de vidéoprotection, éclairage des portes d'accès au site ;
- Contrôle des véhicules devant accéder au site ou ses abords (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...);
- Inspection visuelle des véhicules ;
- Mise en place d'un système de filtrage et de fouille aux accès, inspection visuelle des sacs et bagages ;

- Demande d'ouverture des manteaux et vestes, palpations de sécurité pour les soirées ;
- Mise en place d'un système de consigne pour les objets interdits sur le site (cf règlement intérieur) :
- Identification des agents de sécurité : liste, tenue spécifique.

#### **MESURES A PRENDRE:**

- Le SSIAP identifie l'incident et évalue ses conséquences directes, il appelle l'agent de sécurité pour neutraliser le braqueur si besoin, et appelle les secours si nécessaire ;
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...) le cas échéant.

#### **CODE BLEU: EN CAS D'ACCIDENT**

#### **MESURES PRISES:**

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...).
- Déploiement d'un système de vidéoprotection ;
- Eclairage des portes d'accès au site ;

#### **MESURES A PRENDRE:**

- Le SSIAP identifie l'accident et évalue ses conséquences directes, il appelle les secours en précisant aussi précisément que possible l'état de la ou des victimes ;
- Il sécurise le lieu de l'accident et les personnes impliquées, vérifie qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...);
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...).

#### **CODE VERT: EN CAS D'AGRESSION**

#### **MESURES PRISES:**

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...).
- Déploiement d'un système de vidéoprotection ;
- Eclairage des portes d'accès au site ;

#### **MESURES A PRENDRE:**

- Le SSIAP identifie l'incident et évalue ses conséquences directes, il appelle l'agent de sécurité pour neutraliser l'agresseur si besoin, et appelle les secours si nécessaire ;
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...).

#### CODE ORANGE: EN CAS D'INONDATION

#### L'ALERTE

En cas d'alerte, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de Villeurbanne prévoit de prévenir la population par un automate d'appel, permettant la diffusion à toute la population inscrite sur l'annuaire en un temps minimum en cas d'évènement majeur. Il permet ainsi la diffusion rapide des consignes de sécurité adaptées! Lorsqu'un évènement majeur survient ou est imminent, vous serez averti soit par le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP). Il est constitué de 5 sirènes à Villeurbanne et a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.





#### **MESURES A PRENDRE:**

## > À PARTIR DE L'ALERTE

- Evacuation et fermeture du site,
- Fermer les portes et les fenêtres et si possible obturer les entrées d'eau,
- Couper l'électricité générale et le gaz,
- Prévoir un équipement minimum : radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, les papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins,
- Mettre « hors eau » les produits dangereux,
- Garer les voitures en hauteur dans des zones non inondables,
- Monter dans les étages si possible ou se réfugier sur un point haut.

#### > PENDANT L'INONDATION

- Écouter la radio afin d'entendre les consignes et connaître l'évolution de la situation,
- Ne pas téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres, ou seulement en cas d'urgence,
- Ne pas prendre la voiture, risque d'être emporté dans les eaux,

#### > APRÈS L'INONDATION

- Écouter la radio et suivre les consignes.

### LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Deux barrages situés dans le département du Jura peuvent impacter Villeurbanne en cas de rupture de l'ouvrage. Ces deux barrages sont ceux de Vouglans et de Coiselet représentant respectivement 605 et 36 millions de m3. Leur rupture provoquerait des ondes de submersion qui toucheraient Villeurbanne environ 7h15 après la rupture pour le barrage de Coiselet et 9h pour le barrage de Vouglans.



50URCES: DGFIP, 2010 - droits de l'Étai réservés / Grand Lyon, 2012 - droits réservés / Ville de Villeurbanne, 2010 - droits réservés

#### **CODE VIOLET: EN CAS DE RISQUE CHIMIQUE**

#### **MESURES PRISES:**

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...),
- Schéma des procédures envoyé par e-mail aux brocanteurs et affiché au PC Sécurité.

#### **MESURES A PRENDRE:**

- Evacuation et fermeture du site,
- Alerter les secours.
- En cas d'exposition à un gaz toxique, protéger nez et bouche avec un tissu humide,
- Quitter rapidement les lieux semblant présenter un danger.

#### LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Villeurbanne est concernée par le transport de matières dangereuses sur le boulevard Laurent Bonnevay (D383) qui est un itinéraire de desserte prioritaire. Il existe aussi un itinéraire secondaire passant par la rue Léon Blum, le début du cours Émile Zola et la rue 4 août 1789.

#### Les consignes et bons comportements à adopter :

#### Si témoin d'un accident :

- Ne pas fumer au risque de provoquer un incendie ou une explosion,
- S'éloigner de l'accident,
- Prévenez les secours en appelant le 18 ou le 112,
- Se confiner au plus vite dans un bâtiment en bouchant toutes les arrivées d'air.

#### Si présent dans un bâtiment :

- Calfeutrer les portes et les fenêtres,
- Écouter la radio et suivre les consignes données,
- Ne pas sortir sauf sur ordre des secours.

#### QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...



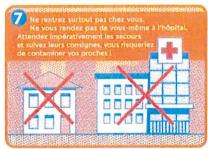
















RESTEZ CALME, VOUS FACILITEREZ L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS. 



#### ATTENTION!

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous etrez dans la zone l'oxique et suivez les consignes que l'on vous donnera re réseaux sociaux suivez les comptes « Place, Beauvau et a gouvernem Restez à l'écoste des comitignes des autorites publiques



